



Fiche

Date

5 mars 2013

Calcul du taux de recyclage des canettes en aluminium

L'ordonnance du 5 juillet 2000 sur les emballages pour boissons (OEB) prescrit un taux de recyclage d'au moins 75 % pour les emballages en verre, en PET et en aluminium. Si ce taux n'est pas atteint, le DETEC est habilité à introduire une consigne.

L'OFEV charge l'association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG) de récolter les données relatives à la quantité de canettes en aluminium vendues. Sur la base de ces chiffres et d'autres données relatives à la collecte, il calcule le taux de recyclage.

En 2011, 8000 t de canettes d'aluminium ont été recyclées, ce qui correspond à un taux de recyclage de 91 %.

Calcul de la quantité de canettes en aluminium vendues

La quantité de canettes en aluminium vendues se calcule d'après la quantité (en tonnes) de canettes vendues sur le marché suisse pendant une année civile.

Sur mandat de l'OFEV, la SVUG collecte tous les ans les données suivantes auprès des importateurs et producteurs de boissons en Suisse (à l'exception du lait et des produits laitiers):

- la quantité totale de boissons vendues, en hectolitres (hl)
- la quantité d'emballages réutilisables par rapport à la quantité totale vendue, en hectolitres (hl)
- la quantité d'emballages à usage unique par rapport à la quantité totale, en hectolitres (hl), et le poids de ces emballages en kilogrammes (kg). On en déduit le poids total des emballages pour boissons à usage unique, en tonnes (t).

Ces données servent à calculer la quantité (en tonnes) de canettes en aluminium vendues.

Calcul de la quantité collectée

La collecte des canettes en aluminium vides s'effectue par les communes et dans le cadre des activités de loisirs, de nombreuses manifestations et dans les bureaux. La quantité collectée est calculée d'après les déclarations des entreprises de récupération et les informations suivantes:

- Les entreprises de récupération annoncent les livraisons provenant des points de collecte des communes. De nombreuses communes ne trient pas sélectivement l'aluminium et le fer blanc.
- La société Carbotech calcule tous les ans la proportion d'aluminium dans les points de collectes non sélectives des communes (canettes en aluminium et boîtes de conserves mélangées) et la proportion de canettes en aluminium dans la catégorie collecte d'aluminium (canettes en aluminium et autres déchets en aluminium). La quantité collectée de canettes en aluminium est établie à partir de la quantité collectée de canettes et du recensement effectué par Carbotech pour ce qui est de la collecte d'aluminium par les communes.

La quantité collectée de canettes en aluminium correspond au poids, en tonnes, des canettes en aluminium à usage unique collectées en Suisse pendant une année civile.

Calcul du taux de recyclage

Le taux de recyclage est le rapport entre la quantité recyclée de canettes en aluminium et la vente totale de canettes en aluminium.

Données relatives aux canettes en aluminium 2011, en tonnes	
Ventes	8 800
Collecte	8 000
Taux de recyclage %	91 %

Téléchargement

<http://www.bafu.admin.ch/abfall/01517/01519/index.html?lang=fr>